



## ASSEMBLÉE — 40<sup>e</sup> SESSION

### COMITÉ EXÉCUTIF

#### Point 23 : Programme d'assistance technique

#### APPUI À LA POURSUITE DU PLAN RÉGIONAL GLOBAL DE MISE EN ŒUVRE POUR LA SÉCURITÉ AÉRIENNE EN AFRIQUE (PLAN AFI)

[Note présentée par 54 États contractants<sup>2</sup>, membres de la  
Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC)]

#### RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note de travail met en lumière les progrès réalisés dans l'amélioration de la sécurité en Afrique grâce à la mise en œuvre du Plan régional complet de mise en œuvre pour la sécurité aérienne en Afrique (Plan AFI).

Sur la base des résultats enregistrés, la CAFAC et les États africains appuient les objectifs du Plan AFI et sont convaincus que sa poursuite contribuera à renforcer encore la sécurité aérienne en Afrique ainsi qu'à accélérer et à maintenir durablement les progrès réalisés jusqu'ici par les États africains. Il est nécessaire d'harmoniser les diverses initiatives sur le continent afin d'optimiser les ressources et de réduire le dédoublement des efforts.

**Suite à donner :** L'Assemblée est invitée :

- a) à prendre note des progrès réalisés par le Plan AFI et de l'engagement des États africains dans la mise en œuvre du Plan AFI et de ses objectifs ;
- b) à appuyer la poursuite des activités du Plan AFI et l'approche axée sur les projets ;
- c) demander à l'OACI, aux États contractants, aux organisations internationales et aux partenaires industriels de soutenir le programme et les projets associés ;
- d) à demander à l'OACI d'harmoniser les diverses initiatives avec la CAFAC et ses partenaires afin d'éviter les doubles emplois et d'améliorer la transparence dans l'utilisation des ressources promises dans le plan de sécurité ;
- e) à encourager d'autres régions à envisager l'adoption d'une approche semblable à celle du Plan AFI pour corriger les lacunes et relever les défis en matière de sécurité.

<sup>1</sup> Versions française et anglaise fournies par la CAFAC.

<sup>2</sup> Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

|                                 |  |
|---------------------------------|--|
| <i>Objectifs stratégiques :</i> |  |
| <i>Incidences financières :</i> |  |
| <i>Références :</i>             |  |

## 1. INTRODUCTION

1.1 Compte tenu du nombre important d'accidents et d'incidents, de l'absence de systèmes efficaces de supervision de la sécurité, de l'absence d'autorités autonomes de l'aviation civile et de la pénurie de personnel qualifié, le Plan régional complet de mise en œuvre pour l'Afrique (Plan AFI) a été lancé par l'OACI et approuvé par sa 36<sup>e</sup> session à l'Assemblée. Par la suite, le Plan a été établi pour combler ces lacunes. Depuis lors, le Plan a fourni une assistance aux États.

1.2 En mars 2013, le Plan AFI a été élargi pour inclure les services de navigation aérienne (ANS), les aérodromes et aides au sol (AGA) et les enquêtes sur les accidents (AIG), compte tenu des niveaux relativement faibles d'application effective dans ces domaines, comme le montrent les résultats des audits de l'OACI dans les États de la région, sans toutefois modifier son orientation principale dans les domaines des PEL, OPS et AIR.

## 2. DISCUSSION

### *Contexte général*

2.1 Sur la base des domaines d'intervention du Plan AFI et conformément à son programme de travail annuel, de nombreuses activités ont été menées pour aider les États. Des plans d'action spécifiques de l'OACI ont été élaborés dans le cadre du Plan AFI et sont actuellement mis en œuvre dans trente-deux États prioritaires. Il s'agit notamment des États qui ont des préoccupations importantes en matière de sécurité, un faible niveau de mise en œuvre effective et/ou ceux qui figurent sur la liste du Conseil de surveillance et d'assistance de l'OACI (MARB). En outre, de tels plans d'action de l'OACI sont également utilisés dans quelques États très performants qui cherchent à renforcer encore leur surveillance de la sécurité aérienne. La mise en œuvre effective de ces plans a contribué à améliorer sensiblement la sécurité aérienne dans la région.

2.2 Le Plan prévoit des activités d'assistance spécifiques envisagées dans le cadre des Plans d'action de l'OACI aux États qui ont été menées conjointement par les équipes de sécurité des bureaux régionaux de l'OACI (ROST), le Programme d'inspection coopératif pour l'Afrique et l'océan Indien (AFI-CIS) de la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC) et les COSCAP/RSEO ainsi que d'entités analogues.

2.3 L'assistance fournie dans le cadre du Plan AFI, conjuguée aux efforts déployés par les États pour mettre en œuvre efficacement leur plan d'action de l'OACI, a permis à un certain nombre d'États africains d'enregistrer des améliorations significatives dans leurs systèmes de contrôle de la sécurité, comme en témoigne l'augmentation du taux de mise en œuvre effective (EI) des éléments essentiels.

Entre juillet 2012 et juillet 2019, le nombre d'États de la région AFI, avec des EI de 60 % et plus, est passé de 14 à 30 et le nombre de SSC est également diminué de 20 à 1.

2.4 Le Plan AFI continue de fournir le soutien nécessaire à l'établissement et au fonctionnement des organismes régionaux de surveillance de la sécurité (ORPS) et des organismes régionaux d'enquête sur les accidents et les incidents d'aviation (RAIO).

2.5 Le Plan AFI a contribué à la création de l'Association des organisations africaines de formation aéronautique (AATO) visant à harmoniser et à normaliser la formation aéronautique en Afrique. Avec le soutien du Plan AFI et d'autres partenaires, l'AATO a élaboré la Feuille de route africaine pour la formation.

### ***Projets du Plan AFI***

2.6 Outre le mécanisme traditionnel de soutien de l'État, le Plan AFI a adopté une approche par projet en développant et en lançant des projets spécifiques. En 2016, quatre projets ont été mis sur pied dans les domaines de la certification des aérodromes, des recherches et du sauvetage (SAR), de l'examen par les pairs des fournisseurs de services de navigation aérienne (ANSP) et de la mise en œuvre du SSP-SMS. En 2017, deux autres projets ont été mis en place dans les domaines des enquêtes sur les accidents (AIG) et des Principes fondamentaux de la surveillance de la sécurité (FSO) afin d'aider davantage les États à atteindre un niveau de sécurité aérienne durable.

2.7 La mise en œuvre des projets en bonne voie de finalisation de certains d'entre eux, tels que le projet de certification des aérodromes, a déjà conduit à des certifications supplémentaires de douze aéroports internationaux dans onze États de la région AFI.

2.8 Malgré les progrès importants réalisés à ce jour dans l'amélioration de la sécurité aérienne dans la région AFI grâce au travail et aux mesures considérables entreprises dans le cadre du Plan AFI et des partenaires de l'aviation, les États de la région AFI reconnaissent que des efforts, des ressources et du temps supplémentaires sont nécessaires pour atteindre pleinement les objectifs de sécurité révisés d'Abuja et les indicateurs de performance des services de navigation aérienne.

## **3. CONCLUSION**

3.1 La mise en œuvre et le soutien du Plan AFI ainsi que les efforts déployés par les États ont permis d'améliorer sensiblement les systèmes de contrôle de la sécurité dans les États de la région AFI.

3.2 En termes de réalisations, l'assistance fournie dans le cadre du Plan AFI, conjuguée aux efforts déployés par les États pour appliquer efficacement les normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI, a permis à un certain nombre d'États africains d'enregistrer des améliorations significatives dans leurs systèmes de contrôle de sécurité. Le plus important est la réduction du nombre d'accidents mortels en Afrique entre 2012 et 2018. En outre, il n'y a pas eu d'accidents mortels de vols commerciaux en Afrique en 2013, 2015, 2016 et 2018.

3.3 Compte tenu de ces réalisations importantes, la CAFAC et ses États membres s'engagent à poursuivre la mise en œuvre effective et systématique du Plan AFI dans tous les domaines liés à la sécurité, et reconnaissent qu'il contribuera à accélérer et à maintenir durablement les progrès accomplis par les États de la région AFI dans le renforcement de leurs systèmes d'aviation civile.

3.4 Les États africains appuient les objectifs du Plan AFI et sont convaincus que sa mise en œuvre continue contribuera encore au renforcement de la sécurité aérienne dans la région AFI. En outre, cette poursuite contribuera également à renforcer la culture de la sûreté nécessaire à une surveillance durable de la sécurité sur le continent.

3.5 Afin d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles et d'éviter les doubles emplois, il est nécessaire d'accroître la transparence dans l'utilisation des ressources promises dans le plan de sécurité et d'harmoniser les diverses initiatives des partenaires.

3.6 S'appuyant sur l'expérience acquise dans la région AFI, la CAFAC et les États africains recommandent que d'autres régions de l'OACI envisagent d'adopter une approche similaire au Plan AFI pour remédier aux manquements et aux problèmes de sécurité.

— FIN —